



SOMMAIRE

Renouvellement 2014 - 2015	p.1
Utilisation des Matériaux de Référence Externe	p.1
Révision des normes ISO 13528 et ISO 17025	p.2
Enquête de satisfaction	p.2
71 - Allergènes dans les vins : 2nd essai	p.3
Evolution du BIPEA	p.3
Evènements	p.3
Vos informations normatives	p.4

RENOUVELLEMENT 2014 - 2015

Comme à l'accoutumé, les mois de mai et juin marquent le renouvellement de vos participations aux essais interlaboratoires du BIPEA.

Cette année, plus de 250 nouveaux laboratoires nous ont fait confiance en participant à nos essais réguliers.

C'est donc pour près de 1600 laboratoires que portera le renouvellement pour la campagne 2014/2015.

Vous recevrez dans les prochaines semaines votre dossier de renouvellement.

Si vous souhaitez effectuer des changements, nous vous remercions de bien vouloir les mentionner sur ces documents.

Sans réponse de votre part, votre participation sera reconduite tacitement, selon les conditions générales de vente du BIPEA (disponible sur www.bipea.org).

Le service commercial reste à votre disposition pour des informations complémentaires :

commercial@bipea.org

UTILISATION DES MATÉRIAUX DE RÉFÉRENCE EXTERNE DU BIPEA

Les Matériaux de Référence Externe (MRE) du Bipea sont des échantillons supplémentaires issus de nos comparaisons interlaboratoires. Ils sont caractérisés par les valeurs assignées, accompagnées de leurs incertitudes types publiées dans les rapports de comparaisons interlaboratoires ; les incertitudes types permettant de quantifier la confiance que l'on peut accorder aux valeurs assignées.

Ces matériaux de référence externe peuvent être une alternative aux matériaux de référence certifiés quand ceux-ci ne sont pas disponibles, trop onéreux ou non représentatifs des échantillons que vous analysez.

Les utilisations possibles des MRE sont les suivantes :

- ▶ A réception de votre rapport de comparaisons interlaboratoires et lors de l'examen de vos résultats, le critère d'évaluation de votre performance vous donne un signal d'alerte ou un signal d'action. Vous pouvez alors commander un MRE de ce circuit pour réaliser **une analyse supplémentaire en vue d'une recherche des causes du problème lié au processus de mesure mis en évidence**,
- ▶ De même, pour **l'habilitation d'un opérateur ou le maintien de sa compétence**, vous pouvez faire analyser régulièrement un MRE et comparer les résultats obtenus aux valeurs assignées en définissant à l'avance des critères d'acceptation,
- ▶ L'analyse d'un MRE peut faire partie intégrante d'un protocole de **vérification de la mise en œuvre d'un nouvel appareil, d'une nouvelle méthode ou de la validation d'un matériel suite à un déménagement**, etc
- ▶ La mise à disposition de MRE permet également à chaque laboratoire d'avoir du matériel supplémentaire pour **réaliser une étude d'estimation de son écart-type de reproductibilité intermédiaire en vue d'estimer son incertitude de mesure en faisant varier les opérateurs, les matériels, les jours**, etc.

Les MRE sont disponibles à l'unité après la publication des rapports de comparaisons. En tant qu'adhérent membre du BIPEA, vous pouvez vous procurer des MRE de n'importe quel circuit même si vous ne participez pas à l'essai d'aptitude du matériau souhaité. Les stocks sont toutefois limités, aussi, nous vous invitons à prendre contact avec notre service commercial afin de connaître la disponibilité de nos MRE : commercial@bipea.org.

RÉVISION DE LA NORME ISO 13528 RELATIVE AUX MÉTHODES STATISTIQUES

La norme ISO 13528, applicable aux organisateurs de comparaisons interlaboratoires concernant les « méthodes statistiques utilisées dans les essais d'aptitude par comparaisons interlaboratoires » est en cours de révision.

Cette norme traite principalement des trois points suivants :

- ▶ Détermination de la valeur assignée et de son incertitude type,
- ▶ Détermination de l'écart-type pour l'évaluation de l'aptitude,
- ▶ Calcul des statistiques de performance.

Les principales modifications portent sur :

- ▶ Des compléments de définitions,
- ▶ L'ajout de politique et de lignes directrices concernant la distribution des résultats, le nombre de participants, les valeurs qualitatives, le report des résultats, l'utilisation de répétitions, les valeurs incohérentes ou les nombres de chiffres significatifs.
- ▶ L'intégration de la notion d'une erreur totale autorisée δ_E qui peut être assimilée à la notion de z-score égal à 3 ou -3, exprimée en valeur absolue de la mesure.
- ▶ La vérification de l'homogénéité des échantillons : l'adoption complémentaire du protocole IUPAC, induit l'ajout d'une approche « adéquation à l'emploi » et « critères statistiques », en plus d'une approche « fraction du critère d'évaluation ».

Ces modifications paraîtront dans les mois qui viennent et impliqueront certains ajustements dans vos rapports de comparaisons interlaboratoires. Dès publication, nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

RÉVISION DE LA NORME ISO 17025

Suite à la recommandation du Comité des Laboratoires ILAC*, les membres de l'Assemblée générale de l'ILAC ont voté une nouvelle proposition permettant de travailler sur la révision de la norme ISO / IEC 17025:2005, relative aux « exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais ».

Pour ce faire, l'organisme d'accréditation a mis en place un groupe de travail afin d'améliorer certains aspects de cette norme.

*ILAC (the International Laboratory Accreditation Cooperation)

ENQUÊTE DE SATISFACTION

Vous avez été 165 laboratoires à répondre à notre enquête de satisfaction menée en juin 2013 sur un panel de 600 laboratoires (français et étrangers), et nous vous en remercions.

Nous sommes ravis de constater que d'une manière générale, **97% des laboratoires interviewés sont satisfaits du niveau de service offert par le BIPEA ; nous notons un taux de fidélité supérieur à 95%**.

Les laboratoires ont qualifié de satisfaisant le calendrier des essais, la fréquence et la diversité des matrices à plus de 95%. Le taux de satisfaction concernant les efforts consentis par le BIPEA quant à la création de nouveaux circuits et l'introduction de nouveaux paramètres et matrices est de 80%. Les modifications apportées dans nos RCIL ont également été appréciées à hauteur de 82%.

Certains d'entre vous ont évoqué l'intérêt de recevoir un bilan spécifique par laboratoire et un fichier Excel afin de faciliter l'exploitation des données. Cette évolution est actuellement en cours d'évaluation. Nous tiendrons informés l'ensemble de nos membres quant à la faisabilité et le délai de mise à disposition dans le courant de l'été.

71 - ALLERGÈNES DANS LES VINS : 2ND ESSAI

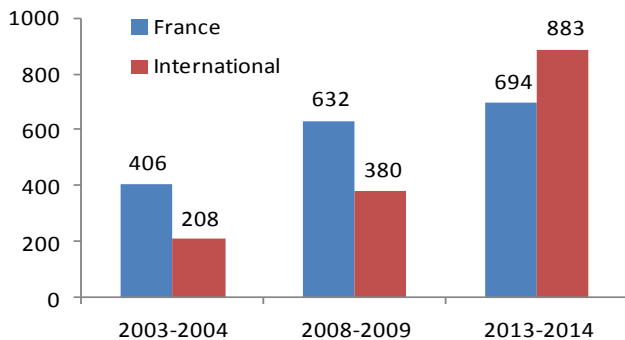
Suite au succès du nouveau circuit "71 - Allergènes dans les vins", nous avons décidé de mettre en place un second essai en juin 2014. Ainsi, trois échantillons seront offerts à vous, afin d'analyser les paramètres **ovalbumine, caséine, et lysozyme, selon la méthode OIV**.

La date limite d'inscription est fixée au 23 mai 2014. Pour toute information complémentaire, nous vous remercions de contacter notre service commercial: commercial@bipea.org

EVOLUTION DU BIPEA (NOMBRE D'ADHÉRENTS)

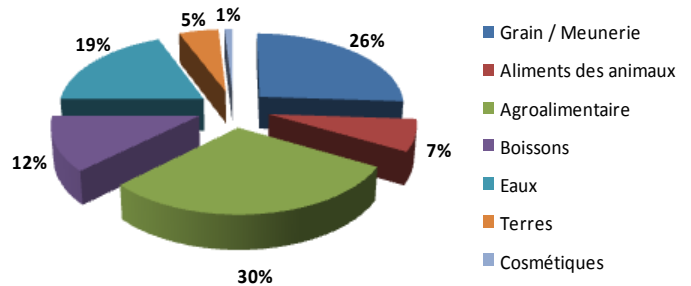
Depuis 2003, le BIPEA connaît une croissance remarquable en France et à l'international.

En 10 ans, plus de 1000 laboratoires ont rejoint les essais interlaboratoires du BIPEA, soit une croissance de 260%.



Aujourd'hui, le BIPEA fédère **plus de 1600 membres dont 55% à l'international (70 pays)**.

Nous enregistrons **plus de 4000 participations** à nos circuits réguliers. Le BIPEA a également renforcé sa position sur les différents secteurs actuellement couverts par nos essais.



EVÈNEMENTS

Dans le cadre de notre politique de développement en France et à l'international, nous participons régulièrement à des salons / workshop dans les domaines analytiques.

Nous étions présents aux salons suivants :

- ▶ EUROLAB VARSOVIE (Pologne) mars 2014
- ▶ ARABLAB DUBAI (Emirats Arabes Unis) mars 2014
- ▶ ANALYTICA MUNICH (Allemagne) avril 2014

Ces représentations permettent d'augmenter le nombre de participants à nos essais d'aptitude et ainsi avoir une meilleure robustesse de nos valeurs assignées. C'est aussi un lieu privilégié pour échanger avec les laboratoires concernant leurs besoins et répondre aux questions de nos membres.



Les prochains évènements auront lieu :

- ▶ du 7 au 10 mai : LABEXPO TUNIS (Tunisie)
- ▶ du 19 au 21 mai : EURACHEM LISBONNE (Portugal)
- ▶ du 30 juin au 3 juillet : EPRW DUBLIN (Irlande)

Nous serons ravis de vous rencontrer !

VOS INFORMATIONS NORMATIVES

Le domaine de la qualité étant en perpétuelle évolution, nous vous livrons le condensé des efforts de normalisation de ces derniers mois selon l'officiel des normes du magazine Enjeux n°343, 342, 341, 340, 339. Les différentes normes sont classées par circuit et n'ont pas la prétention d'être exhaustives.

ALIMENT DES ANIMAUX

PR NF ISO 6495-1 . Avr. 2014 : Aliments des animaux - Détermination de la teneur en chlorures solubles dans l'eau - Partie 1 : méthode titrimétrique. (Identique à ISO/DIS 6495-1) (Révision de NF ISO 6495:201103 (V18-105)) - (Indice de classement : V18-105-1PR)

NF ISO 5985 HOM Déc. 2013 : Aliments des animaux - Dosage des cendres insolubles dans l'acide chlorhydrique. (Identique à ISO 5985:2002, ISO 5985/AC1:2005) (Remplace NF V18-102:197710 (V18-102)) - (Indice de classement : V18-102)

EAUX

ISO 16665:2014 IS Janv. 2014 : Qualité de l'eau - Lignes directrices pour l'échantillonnage quantitatif et le traitement d'échantillons de la macrofaune marine des fonds meubles. (Remplace ISO 16665:2005)

ISO 17378-1:2014 IS Févr. 2014 : Qualité de l'eau - Dosage de l'arsenic et de l'antimoine - Partie 1 : méthode par spectrométrie de fluorescence atomique à génération d'hydrures (HG-AFS).

ISO 17378-2:2014 IS Févr. 2014 : Qualité de l'eau - Dosage de l'arsenic et de l'antimoine - Partie 2 : méthode par spectrométrie d'absorption atomique à génération d'hydrures (HG-AAS). (Remplace ISO 11969:1996)

ISO 13166:2014 IS Mars 2014 : Qualité de l'eau - Isotopes de l'uranium - Méthode d'essai par spectrométrie alpha.

TERRES

NF EN 12579 HOM Déc. 2013 : Amendements organiques et supports de culture - Échantillonnage. (Identique à EN 12579:2013) (Remplace NF EN 12579:200007 (U44-101)) - (Indice de classement : U44-101)

NF EN 12580 HOM Déc. 2013 : Amendements organiques et supports de culture - Détermination de la quantité. (Identique à EN 12580:2013) (Remplace NF EN 12580:200006 (U44-301)) - (Indice de classement : U44-301) 65.120 : Aliments des animaux

ALIMENTATION

ISO 8968-1:2014 IS Févr. 2014 : Lait et produits laitiers - Détermination de la teneur en azote - Partie 1 : méthode Kjeldahl et calcul de la teneur en protéines brutes. (Remplace ISO 5549:1978;ISO 8968-1:2001;ISO 8968-2:2001;ISO/TS 17837:2008)

ISO 14244:2014 IS Févr. 2014 : Tourteaux de graines oléagineuses - Détermination de la teneur en protéines solubles en solution d'hydroxyde de potassium.

ISO 6539:2014 IS Févr. 2014 : Cannelle (*Cinnamomum zeylanicum* Blume) - Spécifications. (Remplace ISO 6539:1997)

NF EN 12393-1 HOM Déc. 2013 : Aliments d'origine végétale - Méthodes multirésidus de détermination de résidus de pesticides par CPG ou CL-SM/SM - Partie 1 : généralités. (Identique à EN 12393-1:2013) (Remplace NF EN 12393-1:200902 (V03-090-1)) - (Indice de classement : V03-090-1)

NF EN 12393-2 HOM Déc. 2013 : Aliments d'origine végétale - Méthodes multirésidus de détermination de résidus de pesticides par CPG ou CL-SM/SM - Partie 2 : méthodes d'extraction et de purification. (Identique à EN 12393-2:2013) (Remplace NF EN 12393-2:200902 (V03-090-2)) - (Indice de classement : V03-090-2)

NF EN 12393-3 HOM Déc. 2013 : Aliments d'origine végétale - Méthodes multirésidus de détermination de résidus de pesticides par CPG ou CL-SM/SM - Partie 3 : détermination et essais de confirmation. (Identique à EN 12393-3:2013) (Remplace NF EN 12393-3:200902 (V03-090-3)) - (Indice de classement : V03-090-3)

NF EN ISO 11816-1 HOM Déc. 2013 : Lait et produits laitiers - Détermination de l'activité de la phosphatase alcaline - Partie 1 : méthode fluorimétrique pour le lait et les boissons à base de lait. (Identique à EN ISO 11816-1:2013, ISO 11816-1:2013) (Remplace NF EN ISO 11816-1:200607 (V04-054-1)) - (Indice de classement : V04-054-1)

BIPEA

Organisateur d'essais de comparaisons interlaboratoires en physico-chimie et microbiologie depuis 1970
(grains, meunerie, alimentation animale, environnement, boissons, produits alimentaires, produits solaires)

6 à 14, avenue Louis Roche - 92230 Gennevilliers - France
Tél : +33(0)1.47.33.54.60 - Fax : +33(0)1.40.86.92.59
contact@bipea.org - www.bipea.org